



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

OPC/compartiment/ISIN METROPOLITAN-RENTASTRO
Numéro d'entreprise FCP → pas d'application
Adresse Rue du Progrès, 55 - 1210 Bruxelles
Gestionnaire BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium

Type de communication Avis concernant modifications dans le portefeuille d'un compartiment
Date de communication 20 mars 2020

METROPOLITAN-RENTASTRO

- Fonds d'épargne-pension de droit belge

Rue du Progrès, 55 - 1210 Bruxelles

AVIS AUX PARTICIPANTS

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement METROPOLITAN-RENTASTRO sont informés de la décision prise par le Conseil d'administration de la Société de gestion de procéder aux changements suivant de la dénomination et de la politique d'investissement des compartiments, avec date d'effet le 20 avril 2020.

1. Changement de la dénomination des compartiments suivants :

Ancienne Dénomination			ISIN	Nouvelle Dénomination (20 avril 2020)		
Compartiment	Classe	Cat.		Compartiment	Classe	Cat.
Balanced	Classic	Cap	BE6258244951	Sustainable Balanced	Classic	Cap
	B	Cap	BE6260538614		B	Cap
Growth	Classic	Cap	BE0026549684	Sustainable Growth	Classic	Cap
	O	Cap	BE6280112416		O	Cap
Stability	Classic	Cap	BE6258246972	Sustainable Stability	Classic	Cap
	B	Cap	BE6260541642		B	Cap

2. Changement de la politique de placement du compartiment « Growth ».

Mention dans la politique de placement que le fonds applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales* .

* Pour plus de détails voir la partie générale du prospectus.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier



BNP PARIBAS

ASSET MANAGEMENT

devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir <https://www.febelfin.be/fr/professionnels/article/les-5-questions-les-plus-pertinentes-sur-la-norme-et-le-label-de-durabilite>.

Dans le processus d'investissement, une analyse ESG est réalisée, sans privilégier automatiquement les meilleurs scores.

3. Modification de l'information concernant le master des compartiments « Stability » et « Balanced ».

Les informations concernant le master sera adapté pour refléter les évolutions suivantes de ces fonds, à la date du 20 avril 2020 :

- Changement de la dénomination des fonds master dans « BNP PARIBAS B PENSION Sustainable Stability » et « BNP PARIBAS B PENSION Sustainable Balanced » respectivement.
- Modifications dans la politique d'investissement des fonds master, à savoir que les fonds master appliquent les exclusions suivantes :
 - Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)* ;
 - L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)* ;
 - L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales* .

* Pour plus de détails voir la partie générale du prospectus.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir <https://www.febelfin.be/fr/professionnels/article/les-5-questions-les-plus-pertinentes-sur-la-norme-et-le-label-de-durabilite>.

Dans le processus d'investissement, une analyse ESG est réalisée, sans privilégier automatiquement les meilleurs scores.

Les participants qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent sortir sans frais pendant un mois: il est rappelé aux participants qu'aucune commission ni frais ne sont dus lors de la sortie d'un compartiment.

Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, rapport semestriel et rapport annuel) en français et en néerlandais, en consultant le site www.bnpparibas-am.be, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles / www.bnpparibasfortis.be.

Le Conseil d'administration